



## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°2023-ABV / C1-A3 (SERVICES DE CONSULTANTS)

### ÉTUDE D'ÉVALUATION DES PRÉLEVEMENTS (USAGES) ET DES BESOINS EN EAU DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

#### Référence des Accords de financement :

- ▶ Don FAE: N°5600155005451
- ▶ Don FAT : N°5900155017857

#### N° d'identification du Projet : P-Z1-EAO-012

1. L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) a obtenu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement en vue du financement du Projet d'Amélioration de l'Environnement propice à la Gestion Durable et Equitable des Ressources en Eau dans le bassin de la volta (PAGERE), et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre des Dons FAE et FAT pour financer le contrat relatif à la réalisation d'une étude d'évaluation des prélèvements (usages) et des besoins en eau dans le bassin de la Volta ».
2. Cette étude vise principalement à améliorer la connaissance sur les divers usages actuels et besoins futurs des ressources en eau partagées du bassin de la Volta. De façon spécifique, elle établira : (i) un inventaire des divers types d'usages des ressources en eau du bassin ; (ii) une évaluation des prélèvements et des consommations d'eau actuels par sous-bassin et par usages en prenant 2023 comme année de référence ; (iii) une prévision des besoins en eau par sous-bassin et par usages aux horizons 2028, 2033, 2038, 2043, 2048, 2053, 2058, 2063 et 2070.

Les tâches attendues du Consultant sont entre autres : (i) un recensement exhaustif des usages consommateurs d'eau de surface ou non et les quantités d'eau utilisées dans le bassin dans sa configuration actuelle : (a) sociale (démographie, occupation des sols), (b) hydro-environnementale (hydrologie, climatologie) et (c) d'aménagements hydrauliques (barrages, irrigation, cultures de décrue, industries et mines, alimentation en eau des humains et cheptel, etc.) ; (ii) une projection des besoins en eau aux horizons 2028, 2033, 2038, 2043, 2048, 2053, 2058, 2063 et 2070, selon trois hypothèses d'hydraulicité (année sèche, normale, humide) ; (iii) L'ensemble de ces données sera réuni au sein d'un même système de gestion de Base de Données, de préférence open source (MySQL, PostgreSQL, etc.) et qui devra être par la suite arrimé au modèle d'allocation et de gestion des ressources en eau.

La durée totale de la mission est **de neuf (09) mois et deux (02) semaines**. Cette période prend en compte le temps de validation des différents livrables par les parties prenantes.

3. L'Autorité du Bassin de la Volta invite les firmes de consultant régulièrement constituées, éligibles et qualifiées à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants peuvent se constituer en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, etc.).
5. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin de la Volta ;
  - Une présentation du consultant (date de création, situation géographique, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique ;
  - Un accord de groupement pour les consultants en association ou en groupement ;
  - Un tableau de présentation des références des missions similaires réalisées par le consultant (expériences en matière d'évaluation des prélèvements d'eau (usages) et/ou prévision à court, moyen et long termes des besoins en eau au niveau national ou régional) faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission ; (ii) une description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) le montant du contrat ; (vii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission ; et (viii) toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée.
  - Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <https://www.afdb.org>.
7. La liste restreinte sera établie conformément aux dispositions du paragraphe E3.2.3 du Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1). La qualification des consultants sera appréciée/déterminée sur la base du nombre de missions similaires réalisées (expériences en matière d'évaluation des prélèvements d'eau (usages) et/ou prévision à court, moyen et long termes des besoins en eau au niveau national ou régional). **Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.**
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures d'ouverture de bureaux, aux adresses ci-dessous :

**Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) de 07H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30 (TU) tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi ; Téléphone : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85 ; Email : [secretariat.abv@gmail.com](mailto:secretariat.abv@gmail.com) ; [secretariat@abv.int](mailto:secretariat@abv.int)**
9. Les expressions d'intérêt rédigées en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) devront être envoyées ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **20 juillet 2023 à 16 heures 00 mn (TU) et porter expressément la mention :**

**« Manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'étude d'évaluation des prélèvements (usages) et des besoins en eau dans le bassin de la Volta », et un avertissement « A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».**

**Direction Exécutive de l’Autorité du Bassin de la Volta,  
Sise à Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane,  
10 BP 13621 Ouagadougou 10, Burkina Faso,  
Tél : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85.  
Email : [secretariat.abv@gmail.com](mailto:secretariat.abv@gmail.com) ; [secretariat@abv.int](mailto:secretariat@abv.int)**

Le Directeur Exécutif

**Robert Y. DESSOUASSI**